

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/11/2022

Dossier complet le :

23/11/2022

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une infrastructure routière entre la route départementale 6007 et la rue Line Renaud - Loulou Gasté et élargissement de la rue Line Renaud - Loulou Gasté au niveau du conservatoire de musique (Secteur Jules Grec / Anthéa) sur la commune d'Antibes-Juan-Les-Pins.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'Antibes Juan-Les-Pins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEONETTI, Jean - Maire d'Antibes Juan-Les-Pins

RCS / SIRET

2 1 0 | 6 0 0 | 0 4 5 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique : 6 Sous-rubrique "cas par cas" : a	Construction d'une route classée dans le domaine public communal non mentionnée aux b) et c) des projets soumis à évaluation environnementale. Création d'une infrastructure routière à deux voies de circulation d'une longueur de 180 mètres dont l'emprise foncière aura une largeur de 20 mètres pour inclure les cheminements piétons et cyclables, les zones de stationnement et les espaces paysagers.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser :

- D'une part, une nouvelle infrastructure routière entre la route départementale 6007 et la rue Line Renaud - Loulou Gasté à Antibes.

- La longueur de cette voie sera de 180 mètres.

- La largeur de l'assiette foncière est de 20 mètres et comprends les espaces suivants :

- deux voies de circulation de 3,00 mètres

- un premier trottoir de 2,00 mètres

- un stationnement longitudinal avec une alternance de plantations sur une largeur de 2,00 mètres

- un deuxième trottoir de 3,00 mètres

- une trame verte de 7,00 mètres comprenant une piste cyclable bi-directionnelle

- L'ensemble des réseaux humides (eaux pluviales, assainissement, alimentation en eau potable) et des réseaux secs (électricité, gaz, télécom, éclairage public) sera réalisé.

- D'autre part, un élargissement de la rue Line Renaud - Loulou Gasté, au niveau du conservatoire de musique qui comprendra principalement une piste cyclable, un espace paysager et une zone de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Le secteur Jules Grec / Anthéa est situé à proximité du centre ville, de la gare SNCF Antibes ville et du récent pôle multimodal. Desservi par l'avenue Jules Grec (RD 704) et l'avenue de Nice (RD 6007), le quartier est composé de nombreux équipements de superstructures publics tels que le centre de secours, la piscine municipale, un tennis club, le théâtre Anthéa ou le conservatoire de musique.

Le site est néanmoins enclavé, aucune voie ne permet de la traverser et la dimension piétonne n'est que peu intégrée.

Cette nouvelle voie de liaison entre l'avenue Jules Grec (RD 704) et l'avenue de Nice (RD 6007) va accroître le maillage viaire résidentiel qui sera en adéquation avec le projet urbain de ce secteur.

Cette liaison favorisera les circulations piétonnes et cyclistes. Elle sera accompagnée d'un traitement environnemental pour assurer une ambiance paysagère agréable aux usagers et préserver les habitants des nuisances sonores générées par les grands axes de communication.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois se décomperont en trois grandes phases. La première phase consistera à réaliser l'ensemble des réseaux humides (eaux pluviales, réseau d'assainissement et l'alimentation en eau potable) et les réseaux secs (électricité, distribution gaz, télécommunication, éclairage public).

La deuxième concernera la construction de la nouvelle voie et l'élargissement de la rue Line Renaud - Loulou Gasté.

La dernière sera consacrée aux aménagements paysagers et aux travaux de finition (signalisation verticale et horizontale, mobilier urbain, etc.)

La zone relative à la création de la nouvelle voie se fera hors circulation et n'aura pas d'incidence sur la circulation du quartier. Pour la zone élargie, les travaux se feront sous circulation avec une régulation par feux de signalisation de chantier ou par du pilotage manuel.

La programmation de ces travaux est prévue pour 2024.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces travaux font partie du programme d'Orientations d'Aménagement et de Programmation qui est inscrit au PLU de la commune d'Antibes.

Nécessairement, la création de cette nouvelle voie va générer un nouveau trafic routier. Le niveau de ce trafic restera limité car les aménagements créés s'inscrivent dans une démarche de développement des modes de déplacement dit "doux" favorisant notamment les piétons et les cycles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet s'inscrit dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui est inscrite au PLU de la commune et qui a fait l'objet d'une enquête publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	6 000 m ²
- Voie nouvelle	
longueur de la voie	180 m
largeur de la voie	20 m
- Extension de la rue Line Renaud - Loulou Gasté	
longueur	160 m
largeur	15 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Rue Line Renaud - Loulou Gasté
Commune d'Antibes Juan-Les-Pins**Coordonnées géographiques¹**Long. 43°59'23"6 Lat. 07°11'84"0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43°59'22"6 Lat. 07°11'84"6

Point d'arrivée :

Long. 43°59'27"5 Lat. 07°12'05"4

Communes traversées :

Commune d'Antibes Juan-Les-Pins

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

La seule modification d'un ouvrage existant concerne l'élargissement de la rue Line Renaud - Loulou Gasté qui correspond à une sur largeur de 15 mètres pour créer une trame verte et une zone de stationnement. Ces aménagements sont inscrits au P.L.U. dans le cadre d'une O.A.P. Ce P.L.U. a été approuvé le 15 mars 2022.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Antibes Juan-Les-Pins
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du Fort Carré est un monument historique classé. Il est situé dans un périmètre de 700 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux matériaux déficitaires correspondent à ceux de la composition des structures de la future chaussée, des trottoirs et des espaces végétalisés. Ils seront principalement issus de produits recyclés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fait de créer une nouvelle voie de liaison pour plusieurs modes de déplacement (pietons, cyclistes, véhicules motorisés), de nouveaux trafics seront générés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il y aura nécessairement une nuisance sonore liée au trafic routier qui restera limité car le projet se situe dans une zone d'habitat dense, déjà bordée par deux routes départementales (RD 6007 et RD 704).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un éclairage public. Cette installation utilise des technologies plus vertueuses pour l'environnement. De plus son mode de gestion prévoit une utilisation très limitée et ciblée sur les espaces publics afin de limiter la pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'une nouvelle infrastructure routière va entrainer des rejets dans l'air. Mais à l'échelle du quartier, l'incidence sera très limitée car il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet s'inscrit dans une O.A.P. qui est orienté par la vocation culturelle et sportive très prégnante et par la volonté d'assurer une mixité fonctionnelle, tout en maintenant une qualité paysagère renforcée et une intégration harmonieuse dans l'environnement existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet de création de nouvelle infrastructure routière s'inscrit dans un périmètre où les modes de déplacement "doux" sont privilégiés notamment en raison des composantes du quartier (équipements sportifs et culturels, habitats collectifs) et la proximité du pôle intermodal d'Antibes.

Cette voie sera intégrée au périmètre d'une "zone 30" avec la création d'aménagements spécifiques pour garantir la sécurité des piétons et des cyclistes et atténuer l'effet du bruit sur l'environnement.

La pollution lumineuse qui pourrait être dû à l'éclairage public sera traitée par une gestion et une utilisation des nouvelles technologies plus vertueuses.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, je ne pense pas que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car les effets sur l'environnement sont limités et pris en compte dans les aménagements (création d'une zone de circulation apaisée, part importante pour la création d'espaces paysagers, utilisation des matériaux et des matériels plus vertueux pour l'environnement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Antibes- Juan-Les-Pins

le, 04/11/2022

Signature

Le Maire d'Antibes-Juan les Pins



Jean LEONETTI

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus